



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 19 novembre 2014

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 novembre 2014 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 RÈGLEMENT

- 2.1 Règlement établissant la contribution financière des municipalités locales de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook à la promotion et au développement économiques pour l'exercice 2015
- 2.2 Règlement d'emprunt 4-012 (2013) – Financement municipal
 - 2.2.1 Adjudication
 - 2.2.2 Concordance et échéance

3.0 GESTION CONTRACTUELLE

- 3.1 Travaux de réaménagement du ruisseau Pratt – Octroi de contrat

4.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

5.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi et l'ordre du jour n'étant pas modifié, la session est ouverte à 19h41, par le préfet Monsieur Jacques Madore. Monsieur Dominick Faucher directeur général et secrétaire-trésorier est présent et fait fonction de secrétaire d'assemblée.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Mention est faite par le secrétaire que les membres du conseil ont été dûment convoqués conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1), le 15 octobre 2014 par la greffière Madame Nancy Bilodeau.

2.0 RÈGLEMENTS

2.1 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Point reporté.

2.2 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 4-012 (2013) – FINANCEMENT MUNICIPAL

CM2014-11-295

2.2.1 ADJUDICATION

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc., pour son emprunt par billets en date du 26 novembre 2014 au montant de 398 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt n° 4-012 (2013). Ce billet est émis au prix de 98,285 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

15 400 \$	1,95 %	26 novembre 2015
15 700 \$	2,10 %	26 novembre 2016
16 200 \$	2,25 %	26 novembre 2017
16 600 \$	2,45 %	26 novembre 2018
334 500 \$	2,65 %	26 novembre 2019

- ▶ que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution au ministère des Finances, Direction principale du financement des organismes publics et de la documentation financière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-296

2.2.2 CONCORDANCE ET ÉCHÉANCE

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook souhaite emprunter par billet un montant total de 398 400 \$:

Règlements d'emprunt n°4-012 (2013)	Pour un montant de \$
Règlement d'emprunt décrétant l'exécution de travaux de réaménagement du centre administratif de la Municipalité régionale de comté de Coaticook d'un maximum de 400 000 \$	398 400 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier ledit règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- ▶ qu'un emprunt par billet au montant de 398 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 4-012 (2013) soit réalisé ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ que les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier ;
- ▶ que les billets soient datés du 26 novembre 2014 ;
- ▶ que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement ;
- ▶ que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	15 400 \$
2016	15 700 \$
2017	16 200 \$
2018	16 600 \$
2019	17 100 \$ (à payer en 2019)
2019	317 400 \$ (à renouveler)

- ▶ que pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 novembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt n° 4-012 (2013), chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution au ministère des Finances, Direction principale du financement des organismes publics et de la documentation financière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

3.0 GESTION CONTRACTUELLE

**3.1 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU RUISSEAU PRATT
- OCTROI DE CONTRAT**

Point reporté.

4.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

Rien à signaler.

5.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19h53.



LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session extraordinaire du conseil du 19 novembre 2014.



Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

